

**Présidence****Vice-président CA**

Laurent YON

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Marie BELLET

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)**Conseil d'administration - URN****6 janvier 2023****Délibération n°CA-2022-69**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 32 votants, dont 10 membres représentés.

**Motion**

L'Université de Rouen Normandie entend soutenir la revendication du collectif 384 regroupant les enseignants du supérieur que sont les PRAG, PRCE, PLP, PE, PEPS et contractuels.

Cette revendication porte sur l'intégration des enseignants du supérieur au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC). Cette intégration n'a d'autre ambition que de faire reconnaître qu'à fonction et tâche équivalentes, la rémunération doit être identique. Ce principe d'équité doit s'appliquer aux trois composantes de ce régime indemnitaire

Le conseil d'administration de l'Université de Rouen Normandie rappelle que les enseignants du supérieur représentent 20 % des effectifs enseignants et réalisent plus d'1/3 des enseignements au niveau national. De plus, ils assurent, à l'instar des enseignants-chercheurs, les diverses missions spécifiques à l'enseignement supérieur : administratives, pédagogiques, électives, etc...

Il y a encore peu le montant des primes (PRES et PES) était équivalent. Depuis la mise en place du RIPEC, il existe un différentiel entre la partie statutaire C1 du RIPEC et la PES. À l'horizon 2027, le RIPEC C1 sera revalorisé à hauteur de 6 400 euros alors que la PES ne sera revalorisée qu'à hauteur de 3 261 euros, c'est à dire au niveau de l'IFSE des personnels de catégories C du MES.

Le conseil d'administration de l'Université Rouen Normandie demande que l'investissement de ces personnels soit reconnu au même titre que celui des collègues enseignants-chercheurs. Il demande que le régime indemnitaire des enseignants du supérieur soit aligné sur celui des enseignants-chercheurs.

*Approbation de la motion*

Pour	30
Contre	0
Abstention	1
NPPV	0

**Le conseil d'administration approuve la motion.**

Fait à Rouen, le 6 janvier 2022

Le Président de l'URN

Joël ALEXANDRE

